

# SLUXX® HP

## Anti-limaces toutes cultures

Composition	Phosphate ferrique (hydraté) 29,7 g/kg (2,97 % p/p)
Formulation	Appât (prêt à l'emploi) (RB)
A.M.M.	n° 2100030

### DESCRIPTIF DU PRODUIT

SLUXX® HP est un appât granulé constitué d'une substance active originale : le phosphate ferrique. SLUXX® HP agit par ingestion sur un grand nombre d'espèces de limaces et d'escargots, notamment sur les limaces grises et noires.

**SLUXX® HP est un produit utilisable en Agriculture Biologique en application du Règlement (UE) n° 2018/848.**

### Usages autorisés

SLUXX® HP est homologué en traitement du sol.

Cultures	Cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte
Traitements généraux (Toutes cultures - plein champ et sous abri)	Limaces et Escargots	7 kg/ha	4 / an	1 jour

Aucune LMR (Limites Maximales de Résidus) n'est requise pour le phosphate ferrique : substance incluse à l'Annexe IV du Règlement (CE) n°396/2005.

### RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

#### Conditions d'application

SLUXX® HP peut être employé sur toutes les cultures de plein champ et sous abri dès le début de l'infestation. SLUXX® HP s'utilise principalement en plein sur toute la surface du sol. Il peut s'appliquer en mélange avec les semences.

En cas de pression élevée, une application avant le semis peut être envisagée dans le cadre d'un programme incluant une protection après le semis.

Estimer le risque limace des parcelles avant l'implantation de la culture à l'aide de grilles de décision et/ou réaliser un piégeage afin d'évaluer l'activité des limaces et le risque d'apparition de dégâts.

Le mode d'action spécifique de SLUXX® HP entraîne un blocage de l'alimentation des mollusques et l'arrêt des dommages sans production de traces de mucus. Les limaces s'enterrant avant de mourir on ne trouvera généralement pas de corps en surface. La réduction des dommages sur les cultures est le meilleur constat de l'efficacité de SLUXX® HP.

#### ❖ Pour une application en légumes, fruits et cultures ornementales :

Disperser SLUXX® HP entre les plantes en vous assurant que des granules ne restent pas dans le feuillage. Pour cette raison, appliquer SLUXX® HP quand la surface foliaire est sèche. Le contact des granules sur des feuilles fragiles (par exemple jeunes pousses en cultures de printemps, sous serre ou sous bâches) peut provoquer des brûlures ou nécroses localisées.

### Précautions d'emploi

- Epandre les granulés de **SLUXX® HP** de manière uniforme sur la zone concernée à une dose comprise entre 5 et 7 kg/ ha, selon le niveau d'infestation constaté. Traiter dès le début de l'infestation.
- Renouveler l'application de **SLUXX® HP** dès que les granulés ont été consommés si les conditions climatiques sont favorables aux limaces ou escargots, jusqu'à la fin de la période de sensibilité de la culture.
- Sur sol très motteux, rouler le sol avant la levée de la culture pour rendre les granulés plus accessibles aux limaces et aux escargots.

### MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

#### Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation, utilisation du produit, intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer pendant l'utilisation du produit.

Pendant toute la durée d'utilisation du produit, veiller à porter une tenue de protection adaptée pour réduire l'exposition.

Pour la **protection de l'opérateur** :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :		
	CHARGEMENT DU MATÉRIEL D'ÉPANDAGE	ÉPANDAGE	NETTOYAGE DU MATÉRIEL D'ÉPANDAGE
<b>GANTS EN NITRILE</b> réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	À usage unique *	Réutilisables
<b>EPI VESTIMENTAIRE</b> conforme à la norme NF EN ISO 27065	EPI vestimentaire	EPI vestimentaire	EPI vestimentaire
<b>EPI PARTIEL</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1	+ EPI partiel		+ EPI partiel

\* en cas d'intervention sur le matériel d'épandage.

#### Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le produit à l'abri de la lumière directe du soleil, à température ambiante, dans un endroit frais, sec et aéré. Protéger du gel.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

### Nettoyage de l'épandeur

A la fin de l'application du produit, le matériel doit être rincé à l'eau claire. Les reliquats de produits et les eaux de rinçage doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur.

### Elimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

CERTIS Europe B.V. est partenaire de la filière A.D.I.VALOR.



### PREMIERS SECOURS

Consulter la fiche de données de sécurité.

### CONDITIONNEMENT

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Sac de 5 kg	-	120 sacs = 600 kg	Sac de 5 kg
Sac de 20 kg	-	40 sacs = 800 kg	Sac de 20 kg
Big-bag de 500 kg	-	1 big bag = 500 kg	Big-bag de 500 kg
Palette 360 kg	-	18 sacs = 360 kg	Palette 360 kg

**SLUXX® HP - A.M.M. 2100030**

**Non Classé.**

**SLUXX® HP n'est pas considéré comme un produit dangereux selon le Règlement (CE) N°1272/2008.**

**Conseils de prudence**

- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P501 Éliminer le contenu et les emballages vides conformément à la réglementation en vigueur.

**EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**

**SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.**

**Délai de rentrée : non applicable.**

**RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL – REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.**

**EN CAS D'URGENCE**  
Composer le 15 ou le 112 ou  
contacter le centre anti  
poison le plus proche.

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (n° vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (*Carechem, numéro d'urgence 24h/24h*).

Fiche de données de sécurité disponible sur : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) ou sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. ou en scannant le QR code avec votre téléphone mobile.



® Marque déposée W. Neudorff GmbH KG

Distribué par CERTIS Europe B.V. - France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5, rue Galilée - 78280 GUYANCOURT – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – [www.certiseurope.fr](http://www.certiseurope.fr) – v04 - 06/2020.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**